La vie associative

Collectivités

Vous souhaitez :

- apporter un appui et/ou un accompagnement aux associations actives de votre territoire ;
- offrir un conseil de proximité ;
- être accompagnées dans la mise en place d'un service à destination des associations en lien avec votre projet politique de territoire

Bénévoles

Vous souhaitez :

- bénéficier d'un conseil ;
- bénéficier d'un temps d'écoute ;
- être soutenus dans vos actions ;
- trouver des réponses de proximité aux difficultés que vous rencontrez ;
- enrichir vos connaissances ;
- obtenir un service adapté à vos besoins.

Le Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A.) s'adresse à vous !

LE PAVA (POINT D'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE) : un outil simple et efficace au cœur des territoires

1. Un outil qui s'inscrit dans une charte d'engagements réciproques.

2. Une structure de proximité, au fonctionnement simple, souple et adapté aux réalités et aux ressources du territoire.

3. Une structure d'appui, d'orientation et de conseils en direction des associations locales.

4. Une structure pouvant faire l'objet d'un conventionnement avec les services de l'Etat.

5. Une possibilité de développer des compétences en matière d'appui et de conseil aux associations grâce à un accompagnement de proximité.

6. Un accompagnement réalisé par le Délégué Départemental à la Vie Associative en lien avec de nombreux partenaires réunis au sein du Comité de Développement de la Vie Associative (CDVA) de la Manche.

7. Un service gratuit, de qualité, garantissant l'anonymat au cœur des territoires.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE
Direction Départementale de la Cohésion Sociale